

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier décembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le 24 novembre deux-mille-vingt-deux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HAMON Dominique, BOUCHET Claude, LE MOINE Audrey, HÉLAOUËT Marie, AUBERT Delphine

JÉZÉQUEL Alain a été élu secrétaire de séance.

2022-56 – ADMINISTRATION GENERALE – Convention Maitrise d’Ouvrage Déléguée pour l’enfouissement des réseaux de télécommunication

Rapporteur: Robert LE NAY

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification pour lesquels le SDEF est compétent, des travaux d'enfouissement des réseaux télécom sont également programmés. Le montant du programme d'enfouissement des réseaux de télécommunication pour l'année 2022 est estimé à 260 000 euros pour l'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

A ce titre, la CCPF a proposé d'établir des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux de télécommunication entre les communes du Pays Fouesnantais et la CCPF afin de permettre à cette dernière de lancer et suivre l'intégralité des chantiers. La CCPF assurera les différentes étapes des marchés qui découleront de la maîtrise d'ouvrage. Les titulaires des marchés seront rémunérés par la CCPF qui se fera rembourser par les communes concernées sur la partie des travaux faisant l'objet des délégations de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi en date du 21 septembre 2022, la CCPF a passé une délibération autorisant Monsieur Le Président de la CCPF, à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes de BENODET, FOUESNANT, La FORET-FOUESNANT, PLEUVEN et SAINT-EVARZEC.

Le montant estimatif du coût des travaux pour la commune pour la route de Kerphilippot est de 46 000 euros TTC. Ces estimations ne prennent pas en compte les études de câblage Orange qui sont à la charge de la commune et les réfections définitives des voies communales aussi à la charge de la commune. Ces coûts sont estimés à 76 800 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 029-212900575-20221201-DCM_2022_56-DE

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2022,

Vu la convention concernant la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux de télécommunication sur la commune de la Forêt-Fouesnant,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'approuver ladite convention et autoriser Monsieur Le Maire à la signer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention concernant la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux de télécommunication sur la commune de la Forêt-Fouesnant ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à inscrire au budget les dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Maire,
Daniel GOYAT

